

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du *15 juillet 2021*

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve des examens professionnels d'avancement au grade de classe supérieure et au grade de classe exceptionnelle du corps des technicien(ne)s de recherche du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Faisl BOUSTA, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, responsable du pôle scientifique microbiologie du laboratoire de recherche des monuments historiques, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Nathalie CAHOREAU, technicien de recherche de classe exceptionnelle, assistante de la recherche en charge de la médiation et de la communication sur les grottes ornées, centre national de préhistoire de Périgueux, Direction Générale du Patrimoine.

- Madame Florence MOUSSET, ingénieur d'études, responsable de la gestion des biens archéologiques mobiliers et des archives des fouilles archéologiques, service régional de l'archéologie, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

Article 2

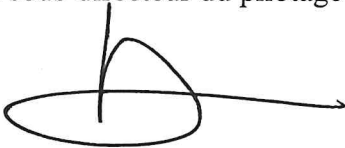
En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par Madame Florence MOUSSET, ingénieur d'études, responsable de la gestion des biens archéologiques mobiliers et des archives des fouilles archéologiques, service régional de l'archéologie, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le *15 juillet 2021*

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,



Denis DECLERCK